



RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

Service du greffe

14 décembre 2021

1. Introduction

Conformément au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de son application et de la confection du rapport qui doit être déposé au conseil municipal annuellement, suivant l'article 938.1.2 du Code municipal.

2. Contrats octroyés

2.1 Sommaire des contrats octroyés

Nature du contrat	Avis d'appel d'offres		Gré à gré		Invitation		Total	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Approvisionnement (biens)	1	90 830,25 \$	0	251 713,62 \$	4	--\$	5	342 543,87 \$
Services	0	- \$	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Services professionnels	0	413 622,57 \$	1	249 673,48 \$	2	--\$	4	663 296,05 \$
Services de nature technique	1	1 825 109,00 \$	0	211 924,00 \$	1	77 804,13 \$	2	2 114 837,13 \$
Travaux de construction	5	1 985 807,72 \$	0	- \$	0	29 268,04 \$	5	2 015 075,76 \$
Autres	0	- \$	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Concession	0	- \$	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Vente de biens immeubles	0	- \$	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Vente de biens meubles	0	- \$	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Total	7	4 315 369,54 \$	2	713 311,10 \$	7	107 072,17 \$	16	5 135 752,81 \$

2.2 Liste des contrats octroyés

La liste de tous les contrats octroyés en 2020 par la Municipalité est disponible sur le SEAO en cliquant sur le lien : [SEAO : Rapport des contrats octroyés par organisation pour le monde municipal.](#)

3. Modification d'un contrat

Toute modification apportée à un contrat et qui a eu pour effet d'en augmenter le prix a été justifiée par la personne responsable de la gestion de ce contrat, en considérant les règles applicables pour autoriser une telle modification.